

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pour demander une carte nationale d'identité (CNI), les pièces justificatives nécessaires dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'un passeport... Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. La CNI d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

Carte nationale d'identité personne majeure

Qu'est-ce qu'une pièce d'identité ?

- La carte d'identité permet à son titulaire de certifier son identité

Où obtenir le formulaire ?

- À l'Hôtel de ville
- Sur le site <https://ants.gouv.fr>

Conditions pour réaliser une demande de carte d'identité ?

- Prendre un rendez-vous en mairie et apporter toutes les pièces justificatives demandées

Pièces à fournir ?

- Formulaire cerfa (1ère page complétée) ou récapitulatif de la pré-demande ANTS (imprimé)
- Photo d'identité aux normes de moins de 6 mois (ne pas la découper)
- Original + photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture d'eau, électricité, gaz, téléphone, impôts, quittance de loyer émanant d'un organisme bailleur)
- Original d'acte de naissance de moins de 3 mois (à demander à la commune de naissance)

Si hébergement

- Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (voir liste ci-dessus)
- Photocopie carte d'identité recto-verso de l'hébergeant
- Attestation d'hébergement sur papier libre (mentionnant la date de début d'hébergement)

Si renouvellement

- Original + photocopie carte d'identité recto-verso

Si naturalisation

- Original + photocopie acte de naturalisation

Si perte ou vol

- Original + photocopie d'un titre avec photo
- Déclaration de perte (faite le jour du dépôt du dossier) ou pour vol : original + photocopie du dépôt de plainte
- 25 € en timbre fiscal électronique (achat sur internet ou en presse/tabac)

Si changement matrimonial

- Original acte de mariage ou de décès de moins de 3 mois
- Original + photocopie du jugement complet de définitif de divorce avec autorisation du port du nom d'usage

Si tutelle

- Présence du tuteur muni d'un titre d'identité valide
- Jugement de tutelle
- Autorisation écrite du tuteur

Si curatelle

- Original + photocopie du jugement de curatelle

Durée de validité

- 10 ans

Coût ?

- Gratuite
- 25 € en timbres fiscaux électroniques en cas de perte ou de vol (payable en ligne ou dans une presse/tabac)

Informations complémentaires

- **Présence obligatoire du demandeur lors du dépôt du dossier et du retrait du titre**
- **Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité**
- La plateforme se réserve le droit de réclamer tout document supplémentaire qu'elle jugera utile
- **Dépôt des dossiers sur rendez-vous**
- [Prise de rendez-vous en ligne](#), par téléphone au 0800 013 140 ou au guichet
- **Retrait des titres sans rendez-vous**

Carte nationale d'identité personne mineure

Qu'est-ce qu'une pièce d'identité ?

- La carte d'identité permet à son titulaire de certifier son identité

Où obtenir le formulaire ?

- À l'Hôtel de ville
- Sur le site <https://ants.gouv.fr>

Conditions pour réaliser une demande de carte d'identité ?

- Prendre un rendez-vous en mairie et apporter toutes les pièces justificatives nécessaires

Pièces à fournir ?

- Formulaire cerfa (1ère page complétée) ou récapitulatif de la pré-demande ANTS (imprimé)
- Photo d'identité aux normes de moins de 6 mois (ne pas la découper)
- Original + photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 12 mois (facture d'eau, électricité, gaz, téléphone, impôts, quittance de loyer émanant d'un organisme bailleur)
- Original et photocopie du livret de famille, page parents et enfant concerné
- Original de la carte d'identité et photocopie recto-verso de la carte d'identité du représentant légal
- Le mineur et son représentant doivent se présenter ensemble au guichet

Si renouvellement

- Original + photocopie carte d'identité recto-verso

Si naturalisation

- Original + photocopie acte de naturalisation

Si perte ou vol

- Original + photocopie d'un titre avec photo
- Déclaration de perte (faite le jour du dépôt du dossier) ou pour vol : original + photocopie du dépôt de plainte
- 25 € en timbre fiscal électronique (achat sur internet ou en presse/tabac)

Si séparation

- Original + photocopie du jugement de divorce complet et définitif
- Original + photocopie du jugement complet et définitif de divorce avec autorisation du port du nom d'usage

Si garde alternée

- Photocopie du justificatif de domicile du deuxième représentant légal
- Photocopie de la carte d'identité recto-verso du deuxième représentant légal en cours de validité

Durée de validité

- 10 ans

Coût ?

- Gratuite
- 25 € en timbres fiscaux électroniques en cas de perte ou de vol (payable en ligne ou dans une presse/tabac)

Informations complémentaires

- **Présence obligatoire du demandeur lors du dépôt du dossier et du retrait du titre**
- **Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité**
- La plateforme se réserve le droit de réclamer tout document supplémentaire qu'elle jugera utile
- **Dépôt des dossiers sur rendez-vous**
- [Prise de rendez-vous en ligne](#), par téléphone au 0800 013 140 ou au guichet
- **Retrait des titres sans rendez-vous**

En savoir plus

→ [Notice Carte d'identité personne majeure](#)

→ [Notice Carte d'identité personne mineure](#)